



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 63
Séance du jeudi 08 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 08 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Dominique LUCIANI, premier adjoint.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	13
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, BONY Sarah, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean Emmanuel, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, SAEZ RICCIARDI Célia, VENTURINI Dominique

Membres représentés : FRATICELLI Ange – Joseph (Pouvoir à CORONA Jean), LUIGGI Laure (Pouvoir à VENTURINI Dominique), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à PAOLI Simon), PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne (Pouvoir à GIULY Martin), TADDEI Laurence (Pouvoir à LUCIANI Dominique),

Membres absents : CHEYNET Patrick

Date de la convocation : 02 décembre 2022
Date d'exécution : 12 décembre 2022
Date de publication : 15 décembre 2022

Objet : DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2022 - 04

Le président expose au conseil qu'une nouvelle délibération budgétaire modificative est rendue nécessaire afin d'intégrer des ressources et des dépenses nouvelles dont la prise en compte modifie les autorisations budgétaires initialement votées pour 2022.

Les recettes nouvelles proviennent pour 34 293 € d'une dotation attribuée par l'Etat à la commune pour compenser les accroissements de charges résultant de la revalorisation du point d'indice des agents territoriaux et de l'inflation ayant touché les dépenses d'achat d'énergie et de produits alimentaires et pour 93 002, 00 € d'aides attribuées par la Collectivité de Corse pour financer les opérations d'investissement ci-après dont le principe a été validé par le conseil municipal.

Libellé opération	Délibération Conseil Municipal	Coût HT	Aide Collectivité de Corse	Auto
Révision du PLU	N° 2022-12 du 25 mars 2022	51 450, 00 €	24 000, 00 €	10 290, 00 €
Acquisition d'un véhicule technique	N° 2022 – 18 du 13 avril 2022	54 800, 00 €	32 880, 00 €	21 920, 00 €
Installation d'un système de vidéo protection	N° 2022-37 du 30 août 2022	90 305, 00 €	36 122, 00 €	18 061, 00 €

S'agissant des dépenses, le président expose que le solde disponible (103 248, 05 €) au chapitre 012 (Charges de personnels et frais assimilés) ne sera pas suffisant à couvrir les charges nées de contraintes nouvelles au titre desquelles figurent notamment l'augmentation du point d'indice intervenue en juillet 2022 - partiellement compensée par l'Etat - et la nécessité d'assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires indisponibles afin de maintenir la continuité des fonctions supports de la commune ; la prise en compte de ces charges supplémentaires générant ici un besoin de financement de 46 000 €.

Il expose par ailleurs qu'en regard de la recette de 36 122 € attribuée à la commune par la Collectivité de Corse afin de financer l'installation d'un système de vidéoprotection, une dépense de 99 335, 50 €, correspondant au coût TTC de cette installation, doit être portée au chapitre 23 du budget de la commune pour 2022 ; cette dépense nouvelle et la recette qui y est rattachée font l'objet de la fiche d'opération N° 20227.

L'équilibre de la délibération budgétaire modificative qui est soumise au conseil est obtenu d'une part, par des prélèvements opérés au compte 022 de la section de fonctionnement pour un montant de 11 707 € et au compte 020 de la section d'investissement pour 6 333, 50 € et d'autre part, par une mobilisation de la dotation compensatoire de l'Etat intégrée en recette.

Les opérations ci-dessus font l'objet de la délibération budgétaire modificative N° 2022/04 qui est proposée au vote du conseil municipal.

DBM N° 2022 - 04					
IMPUTATION		OUVERT		REDUIT	
Dépenses de fonctionnement 012 64111		35 000,00 €			
Dépenses de fonctionnement 012 64131		2 400,00 €			
Dépenses de fonctionnement 012 64168		5 800,00 €			
Dépenses de fonctionnement 012 64171		1 800,00 €			
Dépenses de fonctionnement 012 6454		1 000,00 €			
Dépenses de fonctionnement 022 022				11 707,00 €	
Dépense d'investissement 020 020 OPFI				6 333,50 €	
Dépense d'investissement 23 2315 20227		99 335,50 €			
Recette de fonctionnement 74 7488		34 293,00 €			
Recettes d'investissement 13 1322 20221		24 000,00 €			
Recettes d'investissement 13 1322 20224		32 880,00 €			
Recettes d'investissement 13 1322 20227		36 122,00 €			
DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE	
Dépenses	Ouvertures	99 335,50 €	46 000,00 €	Solde Ouverture	18 040,50
	Réductions	6 333,50 €	11 707,00 €		
Recettes	Ouvertures	93 002,00 €	34 293,00 €	Solde Réductions	18 040,50
	Réductions				
Equilibre	Ouverture-Reduction			Ouv. Red.	

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par :

- **18 voix pour,**
- **0 voix contre,**
- **0 abstention,**

D'approuver la délibération budgétaire modificative N° 2022 - 04

Délibération N° 2022 – 63 : DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2022 - 04

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à Jean CORONA	x				 Jean CORONA
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	x				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à D. LUCIANI	x				 Dominique LUCIANI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	x				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à Martin GIULY	x				 Martin GIULY
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à	x				
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	x				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	x				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	x				 Simon PAOLI
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à	x				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	x				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	x				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à	x				
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	x				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	x				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	x				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	x				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	x				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, premier adjoint

